

La mission sénatoriale de suivi de l'état d'urgence sanitaire (dont Jean-Pierre Sueur fait partie) vient de publier son deuxième rapport. Celui-ci procède à une analyse de la mise en œuvre de cet état d'urgence dans plusieurs domaines sensibles : justice, lieux de privation de liberté, sécurité, traçage numérique, collectivités locales, élections municipales.

Lire :

>> [Le texte intégral du rapport](#)

>> [Le communiqué de presse de la commission des lois](#)